



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents :** M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLEMENT

**Absent :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

<b>Date de convocation :</b> 24 mai 2017	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>
<b>Date d'affichage :</b> 24 mai 2017	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Les nouveaux conseillers municipaux demandent des précisions sur le compte rendu.

Concernant le remplacement des jeux sur l'aire de loisirs. Monsieur le Maire informe que des jeux ont dû être enlevés. Une tyrolienne et une balançoire « nid d'oiseau » vont être mis en place avec une installation en régie c'est-à-dire par les agents techniques communaux avec une location d'une mini pelle. L'achat et les travaux ont été budgétés pour l'exercice 2017.

Concernant le verger proposé par WKN. Monsieur le Maire rappelle que lors du mandat précédent, l'opérateur d'éolien WKN a proposé l'installation d'un verger en mesures compensatoires. Dans un premier temps, il avait été envisagé de l'installer derrière le Paradis. Mais il est souhaitable que le verger soit accessible à tous les administrés. En second temps, il a été envisagé de l'installer pour partie sur l'espace enherbé rue de la liberté (vers le poste de garde) et l'autre partie, proche du lagunage route de Viviers. Aujourd'hui, le verger serait installé vers le lagunage et au niveau du terrain de volley. M. Noël Vivion considère que le terrain de volley n'est pas adapté.

De plus, les Conseillers municipaux estiment que le terrain de volley pourrait être encore utilisé, et proposent le terrain se situant en face du terrain de volley entre le Clain et le petit chemin.

Monsieur le Maire va contacter l'entreprise prom'haie, chargé par WKN du verger, pour modifier l'emplacement. Il précise que l'installation s'effectuera à l'automne 2017.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : désignation des délégués au syndicat Energies Vienne, chemin rural à l'Abbaye de La Réau, création du poste d'adjoint technique territorial.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent l'ajout des 3 points à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. Commissions communales et syndicats intercommunaux
2. Restaurant du Pont Creusé
3. Fermeture du multiservices

4. Départ d'un agent technique
5. Nouveaux statuts du syndicat Energies Vienne
6. Désignation des délégués au syndicat Energies Vienne
7. Chemin rural à l'abbaye de La Réau
8. Création du poste d'adjoint technique territorial

Questions diverses

- Salle des associations
- Plan d'eau
- Fête du village
- Voirie
- CLECT
- PLUI
- Elections

---

**DELIBERATION 2017-23 : Commissions communales et syndicats intercommunaux**

Monsieur le Maire présente aux nouveaux membres du Conseil Municipal la composition des commissions municipales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **-d'affecter** les membres suivants :
- **Pour les commissions communales**

Commission d'analyse d'appels d'offres et du développement économique	Xavier Diot Alison McDonagh Patrick Vignaud Nathalin Cleuet
Commission du centre d'action sociale	Xavier Diot Alison McDonagh Annick Biguet Guy Pierre Nelly Sansiquier Colette Monard-Diot Viviane Boireau
Commission des fêtes, cérémonies et manifestations	Edmond Bernard François Vivion Armelle Hatry-Chatelain
Commission de la voirie, des réseaux, de l'urbanisme et des technologies	Patrick Vignaud Nathalin Cleuet François Vivion Laurent Clément
Commission des bâtiments communaux et du cimetière	Xavier Diot Nathalin Cleuet François Vivion Alison McDonagh Laurent Clément Armelle Hatry-Chatelain
Commission des finances et du personnel	Alison McDonagh Annick Biguet Noël Vivion

	Viviane Boireau
Commission administrative chargée de la révision des listes électorales	Xavier Diot Patrick Vignaud Michèle Tribert
Commission de la communication et de l'information	Xavier Diot Alison McDonagh Edmond Bernard Noël Vivion Armelle Hatry-Chatelain
Commission du cadre de vie et du plan d'eau (fleurissement, sentier de randonnées, espaces verts, pêche, embellissement des points de ramassage des ordures ménagères)	Patrick Vignaud Nathalin Cleuet François Vivion Laurent Clément Noël Vivion Armelle Hatry-Chatelain
Commission PLUI	Xavier Diot Viviane Boireau Noël Vivion Hélène Pic-Diot

#### **Pour les syndicats intercommunaux**

Syndicat mixte Vienne Services et Agence Technique Départementale Communauté de Communes Vienne et Gartempe	T : Xavier Diot S : Viviane Boireau T : Xavier Diot S : Alison McDonagh
Syndicat intercommunal de gestion du collège de l'isle Jourdain	T : Xavier Diot T : François Vivion S : Nathalin Cleuet S : Annick Biguet
Syndicat de rivière	T : Noël Vivion S : François Vivion
Représentant du syndicat de rivière à la communauté de communes Vienne et Gartempe	T : Edmond Bernard S : Nathalin Cleuet
Syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (SIMER)	T : Nathalin Cleuet S : Annick Biguet
Syndicat Energies Vienne	T : Alison McDonagh S : Patrick Vignaud
Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER	T : Viviane Boireau S : Alison McDonagh
Ecomusée	T : Noël Vivion S : Xavier Diot

Délégué de la Défense	Nathalin Cleuet
CNAS	Elu : Alison McDonagh Agent : Hélène Pic-Diot
Référent CLECT à la CCVG	Nathalin Cleuet
Référent PLUI à la CCVG	Xavier Diot

### **DELIBERATION 2017-24 : Restaurant du Pont Creusé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les exploitants du restaurant le Pont Creusé cesseront leur activité le 31 août 2017. Leur préavis de départ est de 3 mois, le courrier est arrivé en mairie le 30 mai 2017.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le restaurant se situe sur le domaine public de la commune, en ce sens, un bail commercial n'est pas possible, seul une convention d'exploitation peut être signée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les exploitants souhaitent vendre le matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de prendre acte** du départ des exploitants du restaurant
- **que la commission** doit voir le matériel à vendre
- **de prendre** contact avec la chambre de commerce et d'industrie de la Vienne pour organiser un nouveau recrutement

### **DELIBERATION 2017-25 : Fermeture du Multiservices**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Michelot, gérant du multiservices, cessera son activité le 30 juin 2017.

M. François Vivion demande si le logement peut être séparé du local commerce.

Monsieur le Maire répond que l'ensemble est actuellement indissociable ; pour y remédier il faudrait poser des doubles compteurs eau et électricité. Mais le problème se pose au niveau de la durée du bail qui n'est pas le même pour un logement et un commerce.

Le Conseil Municipal souhaite revoir l'utilisation de ce local compte tenu de la présence d'une autre superette alimentaire sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de revoir** l'utilisation du local
- **de se rapprocher** de la communauté de communes Vienne et Gartempe pour identifier des besoins communautaires locaux

### **DELIBERATION 2017-26 : Départ d'un agent technique, ouverture du poste d'adjoint technique territorial**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agent technique Jean Bernard Bonnenfant a demandé sa mutation dans une autre commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bonnenfant a un préavis de 3 mois. Il est nécessaire de procéder à son remplacement à compter du 26 août.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que 2 agents techniques en CAE ont été recrutés pour 12 mois renouvelable avec une prise en charge par l'Etat à hauteur de 70% sur 20h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de prendre** acte du départ de M. Bonnenfant
- **de procéder** à un nouveau recrutement d'un agent technique
- **d'ouvrir** le poste d'adjoint technique territorial à compter du 28 août 2017

### **DELIBERATION 2017-27 : Nouveaux statuts du syndicat Energies Vienne**

Mme Alison McDonagh explique que lors de sa réunion du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat Energies Vienne a approuvé la modification de ses statuts qui s'appliqueront en juillet 2017, sous réserve de l'arrêté inter-préfectoral à venir.

La Présidente du Syndicat Energies Vienne vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver** les statuts modifiés du Syndicat Energies Vienne

### **DELIBERATION 2017-28 : Désignation des délégués au syndicat Energies Vienne**

Mme Alison McDonagh explique que par délibération du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat Energies Vienne a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat rendus nécessaires par la réforme territoriale dans la Vienne.

Aux termes de ces statuts, chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Territoriale d'énergies (CTE) dont elle relève (qui a le même périmètre géographique et le même nom que l'intercommunalité). Les statuts prévoient ainsi la mise en place de 7 CTE.

La commission Territoriale d'énergie, qui sera animée par le Syndicat Energies Vienne, sera un lieu d'échange privilégié sur tous les besoins énergiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de nommer** représentant CTE titulaire : Alison McDonagh
- Représentant CTE suppléant : Patrick Vignaud

### **DELIBERATION 2017-29 : Chemin rural à l'abbaye de La Réau**

Monsieur le Maire fait état de la demande de M. Guyot, propriétaire de l'Abbaye de La Réau qui souhaite acquérir le chemin rural passant devant l'Abbaye. Le chemin étant classé au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, il conviendrait de créer un tracé de substitution. Un ancien chemin rural contournant l'Abbaye et appartenant à la famille Rigaud pourrait être remis en état dans ce but. La famille Rigaud serait prête à vendre ce chemin à M. Guyot. Une convention entre ce dernier et la commune pourrait être signée, comme cela se pratique dans certains départements.

Les conseillers se sont rendus sur place et ont rencontré M. Guyot.

La prise en charge des frais liés à cette opération doit être précisée, la commune n'étant pas demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

Par 8 pour, 3 contre, 0 abstention

- **d'étudier** le principe d'un chemin de substitution
- **de demander** l'avis du Conseil Départemental en charge du PDIPR

## **Questions diverses**

### **- Salle des Associations**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de peinture de la salle des associations vont commencer le 6 juin. Ils devraient durer 3 semaines.

La peinture et les repas des 6 ouvriers et le maître de stage de l'AFPA du Vigeant sont à la charge de la commune.

La couleur des stores et des murs a été choisie par les associations.

### **- Plan d'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que seuls 2 devis ont été reçus pour les travaux de curage au plan d'eau.

17 358€ pour l'entreprise Magon.

102 000€ pour l'entreprise Massé comprenant le curage et les travaux d'aménagement des berges.

Monsieur Cleuet rappelle que M. Bastide doit faire parvenir des plans et des tarifs pour des travaux à envisager sur les berges.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté le laboratoire Inovalis de Nantes, pour procéder aux analyses de boues.

### **- Fête du village**

Le Conseil Municipal décide d'organiser la fête du village de 14 juillet avec le bal en soirée.

Le feu d'artifice pourra être tiré sur le site du Paradis le 14 juillet ou le 9 septembre après le vide grenier selon la disponibilité des artificiers de l'entreprise Ruggieri.

### **- Voirie**

Il est rappelé que les routes reliant 2 départementales seront prises en charge par la communauté de communes Vienne et Gartempe.

La commission voirie a choisi d'effectuer les travaux suivants : Le Pont de Maillé (5350.26€), route de Destilles à la Grande Tangüe (11484.44€) pont de la Clouère à la Tangüe (2587.12€), La Brunetière (927.95€), L'Air des Champs (9698.71€), Raccordement de la voie de l'Air des Champs (5750.51€), route des Forges (3316.42€). Soit un montant total de fonctionnement de 39115.41€ TTC.

### **- Commission Locale d'Evaluation des Charges Tranférées**

M. Cleuet informe que M. Tabuteau, maire de Plaisance, a été élu le 15 mai président de la commission CLECT de la communauté de commune Vienne et Gartempe.

En 2018, la commission aura à gérer la voirie du territoire de la CCVG.

### **- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire informe les membres de la commission PLUI que Mme Demazel de la CCVG sera en mairie jeudi à 10h pour finaliser le questionnaire demandé par le cabinet d'études.

### **- Election**

Les membres du Conseil Municipal donnent leurs disponibilités pour les bureaux de vote des prochaines élections législatives des 11 et 18 juin.

Fin de la réunion 23h30